

Poitiers, le 0 1 0 8 0 8

**Monsieur Jean Gérard KOENIG**  
**Directeur du Bureau d'Enquêtes sur les**  
**Accidents de Transport Terrestre**  
**Tour Pascal B**  
**92055 LA DEFENSE Cedex**

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis le 12 juin dernier le rapport établi par le BEA-TT sur l'accident d'autocar de transport scolaire survenu dans notre Département le 12 mars 2007 sur la RD 52 à Angliers.

Les recommandations R2 et R3 contenues dans ce document concernent le Conseil Général de la Vienne.

#### RECOMMANDATION R2

Dans le cadre du renouvellement des marchés publics de transport scolaire en 2012, le Conseil Général appliquera une clause de moyenne d'âge du parc tendant à ce que tous les cars répondent à l'obligation depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 1999 d'être dotés en série de ceintures de sécurité.

Dans l'attente de ce renouvellement, le Département a rendu obligatoire la présence d'accompagnatrices pour le transport des écoles maternelles associé au ramassage des primaires. Pour l'ensemble des élèves, il est interdit d'utiliser les sièges en deux pour trois.

#### RECOMMANDATION R3

Le Conseil Général a recruté depuis plus d'un an au sein de la Direction des Transports, un responsable sécurité.

Cet agent a pour mission, au regard d'un règlement intérieur cosigné par les parents et le jeune usager, d'effectuer des contrôles portant sur la discipline mais aussi de sensibiliser par des actions éducatives les publics concernés.

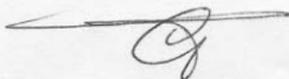
En effet, en partenariat avec la Préfecture (Sécurité Routière) la Direction de l'Équipement, la Gendarmerie, l'Inspection Académique, la compagnie d'assurance MAIF auxquelles se sont jointes les Fédérations de Parents d'Elèves, le Conseil Général a lancé une opération de sensibilisation des collégiens à la sécurité routière qui touche dans l'établissement la tranche d'âge des sixièmes, sous forme de différents ateliers avec en final un exercice d'évacuation de car en présence des sapeurs pompiers.

Je vous précise, que dès la prochaine rentrée scolaire chaque collège du Département bénéficiera de cette opération.

De plus, en relation avec les transporteurs, des formations spécifiques sont mises en place pour les chauffeurs, comme il en est de même avec les communes pour les accompagnatrices des écoles maternelles dont elles dépendent.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Claude BERTAUD  
Président du Conseil Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, cursive flourish that loops back under the main stroke.